



CABINET SAMAMA

EXPERTCOMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris
COMMISSAIRE AUX COMPTES Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Numéro d'Organisme de Formation : 11 92 07276 92
Email : eric.samama@samexpert.fr

SPEDIDAM

SOCIETE CIVILE A CAPITAL VARIABLE

SIEGE SOCIAL : 16, rue Amélie - 75007 PARIS

R.C.S.PARIS 344 175 153

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
VISE A L'ARTICLE 321-9 DU CODE DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Aux Associés,

En application de l'article 321-9 du code de la propriété intellectuelle, nous portons à votre connaissance le montant et l'utilisation des sommes destinées à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes.

Au titre de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, la SPEDIDAM a affecté au cours de l'exercice 2016 à des actions d'aide :

- 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée soit 5 826 708.67 €
- Part des sommes irrépartissables juridiques et pratiques soit 11 740 688.09 €

Avec le report disponible à la fin de l'exercice précédent de 14 146 845.98 € et les réaffectations d'aides de 1 025 280.95 €, le disponible était de 32 739 523.43 €, il convient de déduire les frais de gestion de 44 085.78 € et les sommes versées au FCM de 684 629.00 €, dont 25 000.00 € au titre du Fonds Audiovisuel Musical (FAM). Le total disponible à affecter pour des actions d'aides était de 32 010 808.65 €.

Sur ce disponible, le montant des aides attribuées en 2016 a été de 20 471 264.46 € dont 566 688.28 € affectés à des actions de défense de promotion et d'information engagées dans l'intérêt des créateurs et de leurs œuvres selon l'article R 321-9.

Il restait de disponible en fin d'exercice la somme de 11 539 544.19 €.

Nous avons procédé, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans le rapport visé à l'article L 321-9 établi par votre société.

Colombes, le 20 avril 2017


Eric SAMAMA
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Versailles
18 rue René Aperre
92700 COLOMBES

ANNEXE

1. .Détermination des sommes affectées à un usage déterminé par l'article 321-9.

1.1 Copie privée :

1.1.1 Détail des perceptions au titre de la Copie privée sonore

COPIE PRIVÉE SONORE	montant encaissé
janvier-16	973 231.49
février-16	1 304 309.84
mars-16	3 921 278.33
avril-16	1 096 804.87
mai-16	1 206 889.02
juin-16	1 243 688.30
juillet-16	1 108 817.00
août-16	1 219 391.81
septembre-16	1 544 739.78
octobre-16	911 318.55
novembre-16	1 386 025.86
décembre-16	1 038 963.88
16 955 458.73	

1.1.2 Détail des perceptions au titre de la Copie privée audiovisuelle

COPIE PRIVÉE AUDIOVISUELLE	montant encaissé
janvier-16	380 708.19
février-16	563 688.63
mars-16	939 192.63
avril-16	411 942.44
mai-16	488 643.96
juin-16	460 458.53
juillet-16	480 536.11
août-16	427 814.95
septembre-16	464 991.19
octobre-16	421 381.74
novembre-16	606 215.77
décembre-16	705 801.71
6 351 375.85	

1.1.3 Détail des perceptions au titre de la Copie privée suite à la signature d'une convention entre le Ministère de la Culture et l'Education Nationale

Aucune somme n'a été perçue, en 2016, auprès de la société Procirep.

1.1.4 Détail des sommes des irrépartissables

Irrépartissables pratiques	1 159 692.22
Irrépartissables juridiques	10 580 995.87
Total des irrépartissables	11 740 688.09

1.2 Récapitulation des sommes disponibles pour des actions d'aide

Copie privée audiovisuelle	6 351 375.85	25%	1 587 843.98
Copie privée sonore	16 955 458.73	25%	4 238 864.69
Convention éducation nationale	0.00	25%	0.00
sous-total copie privée			5 826 708.67

Sommes provenant des irrepartissables de la Copie Privée, de la rémunération équitable et des droits exclusifs	11 740 688.09
sous-total irrepartissables	11 740 688.09

Réaffectation des aides	1 025 280.95
sous-total réaffectations	1 025 280.95

TOTAL DISPONIBLE A AFFECTER	32 739 523.43
------------------------------------	----------------------

2. AIDES ATTRIBUEES :

Date des commissions	Aides affectées				Total des attributions
	Création Spectacle vivant	Diffusion Spectacle vivant	Diffusion Aides aux déplacements	Formation	
janvier 2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
février 2016	240 910,05	2 196 638,79	115 547,99	170 500,18	2 723 597,01
mars 2016	250 255,24	1 756 579,33	115 635,95	46 500,06	2 168 970,58
avril 2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
mai 2016	393 256,83	4 484 984,23	97 994,71	47 650,07	5 023 885,84
juin 2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
juillet 2016	447 156,16	2 110 490,41	157 661,64	37 500,02	2 752 808,23
août 2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
septembre 2016	486 972,39	2 407 973,48	119 939,91	21 000,01	3 035 885,79
octobre 2016	341 760,80	1 032 228,73	99 440,95	52 000,03	1 525 430,51
novembre 2016	218 845,72	706 174,11	65 511,04	44 000,06	1 034 530,93
décembre 2016	290 117,50	1 058 932,65	71 516,90	218 900,24	1 639 467,29
TOTAL	2 669 274,69	15 754 001,73	843 249,09	638 050,67	19 904 576,18

R321.9

566 688,28

20 471 264,46

3. REAFFECTATIONS

Réaffectations	
Date des commissions	Total des réaffectations
janvier 2016	0,00
février 2016	75 404,38
mars 2016	33 897,78
avril 2016	0,00
mai 2016	202 910,90
juin 2016	0,00
juillet 2016	135 757,49
août 2016	0,00
septembre 2016	361 003,16
octobre 2016	108 159,29
novembre 2016	44 074,42
décembre 2016	64 073,53
TOTAL	1 025 280,95